

CTM du 9 juillet 2019 : déclaration intersyndicale

Le comité technique ministériel (CTM) du ministère de l'Agriculture s'est réuni le 9 juillet 2019.

La CFDT est représentée par Gisèle Bauland, Jacques Moinard, Max Delpérié, Nathalie Joyeux et Cyrille Carayon.

En préambule de ce CTM, l'Alliance du Trèfle, la CFDT, FO, la FSU et l'Unsa ont lu à Isabelle Chmitelin, directrice de cabinet du ministre de l'Agriculture, la déclaration liminaire intersyndicale reproduite ci-dessous.

Déclaration liminaire

« Monsieur le Ministre,

Au-delà des points inscrits à l'ordre du jour, nos organisations syndicales souhaitent vous interpeller sur les sujets suivants.

Tout d'abord, **le projet de loi de transformation de la fonction publique et les projets de réorganisation des administrations d'État** nous font craindre une privatisation de certaines missions de service public et pourraient remettre en cause l'égalité de traitement des agents.

Plus particulièrement, la déclinaison au sein de notre ministère nous inquiète sur les sujets suivants :

- les contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments (SSA) : si nous partageons le constat qu'il existe actuellement des « trous dans la raquette » dans le dispositif de contrôle SSA, nous estimons essentiel que cette mission de service public continue à être exercée par des agents publics, et que la gouvernance en reste publique.

- dans le cadre de l'organisation territoriale de l'État, il est prévu que chaque ministre propose des suppressions ou des regroupements des structures de moins de 100 personnes. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont vos propositions et quels seront les impacts pour les structures et les personnels concernés ? Quelles sont les autres propositions transmises par le ministère en réponse à la circulaire du 5 juin dernier, et en particulier celles en matière de délocalisation de l'administration centrale ?

- la constitution de secrétariats généraux communs (SGC) entre les DDI et les préfetures : les informations qui circulent dans les services départementaux sont contradictoires et semblent varier d'un département à l'autre. Les questions restent donc entières tant en termes de calendrier que de missions transférées, ou encore de positionnements géographique et administratif des agents. Nous constatons par ailleurs que les points de vigilance relevés par la mission inter-inspections sont inégalement pris en compte et que les objectifs d'économie de postes semblent prévaloir sur les

aspects humain et opérationnel.

– la constitution d'un « super secrétariat général » regroupant les MAG des directions générales d'administration centrale et par là même supprimant le dialogue social de proximité dans chaque direction serait-elle un schéma envisagé ?

Il est temps d'engager un véritable dialogue social pour poser les bons diagnostics sur la situation et donner de la visibilité aux agents. Lors du prochain CITP, quelles propositions souhaitez-vous porter, Monsieur le Ministre ? Cette information permettrait d'anticiper ces changements pour les directions et/ou les établissements publics concernées.

– la loi de transformation de la fonction publique prévoit des mesures qui vont conduire à « vider les CAP de leur substance », puisqu'elles n'examineront plus ni les mobilités, ni les promotions.

Au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'administration et les organisations syndicales sont très investies dans leur bon fonctionnement, et ces rendez-vous réguliers que sont les CAP permettent d'œuvrer à une meilleure équité de traitement des agents. Contrairement au but recherché, nous pensons que ces nouvelles CAP vont générer un nombre important de contentieux et seront au final plus chronophages.

Monsieur le Ministre, compte tenu de votre attachement au dialogue social, quel engagement prenez-vous pour mettre en place un dispositif susceptible de prendre le relais des CAP ?

Les chartes de gestion de corps ne pourront pas se substituer à l'intelligence collective que les CAP permettent de mettre en œuvre pour étudier les cas individuels.

– certaines mesures prévues par la loi de transformation de la fonction publique (mobilités facilitées, portabilité des CDI entre versants de la fonction publique, rupture conventionnelle, détachement d'office...) pourraient modifier profondément l'administration. Ces mouvements importants de personnels vont entraîner un effritement des métiers et des compétences particulièrement préjudiciables pour notre ministère à fort contenu technique. Dans ce contexte, comment assurer la motivation des personnels et la préservation de compétences techniques au sein de notre ministère ?

D'autres sujets, plus spécifiques à notre ministère, nous préoccupent. Nous faisons le choix de n'en citer qu'un : **les aides de la PAC.**

Sur ce sujet aussi, les informations qui circulent peuvent être contradictoires.

On nous affirme que le maintien des effectifs dans les SEA est une priorité, mais dans le même temps, on constate que des postes de chefs d'unité disparaissent et que certaines missions pourraient être inter-départementalisées.

La réunion sur le « plan de performance PAC » prévue le 5 juillet a été annulée, bien que nous la réclamions depuis de longs mois. Nous souhaitons sa reprogrammation rapide pour que soient mis autour de la table à la fois les opérateurs, les

représentants des différents services concernés et les représentants du personnel... La question de la visibilité sur les missions, l'organisation et les moyens, que ce soit dans les services du MAA ou à l'ASP, reste entière !

À toutes ces transformations des services s'ajoute le rendez-vous salarial décevant du 2 juillet. Il a conduit à des décisions bien en deçà des attentes et des besoins des agents. Ce message négatif envoyé aux collègues se caractérise notamment par la poursuite du gel du point d'indice et de la compensation de la hausse de la CSG, qui reste partielle et limitée dans le temps.

Les fonctionnaires sont-ils décidément les « laissés-pour-compte » du gouvernement ?

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vos réponses seront à la hauteur des attentes des agents.

Nous vous remercions de votre attention. »